

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2014

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 11 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, M. KLEINCLAUS Marcel, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, M. ROCHE Nicolas, Mme MISSBURGER Coralie et M. SCHALCK Marc.

Absents excusés : Mmes DONATI Sabine, MEHL Véronique, SIMON Frédérique et M. SIMON Edmond

2014 – 69 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

2014 – 70 : Choix de l'architecte : travaux isolation des écoles

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 22 septembre 2014, relative au projet de rénovation extérieure des écoles de Dauendorf et de Neubourg (isolation thermique des bâtiments).

Une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre le 9 octobre 2014. Trois offres d'honoraires ont été remises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'isolation thermique des 2 écoles de Dauendorf et de Neubourg à KLIPFEL Marc Architecte DPLG de Haguenau pour un taux de rémunération de 10 % HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés correspondants ainsi que toutes autres pièces afférentes à l'exercice de la mission ;
- impute les dépenses d'honoraires à l'article 21318 de l'exercice 2015 ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel public à la concurrence pour les divers travaux qui seront répartis en plusieurs lots.

2014 – 71 : Crédit relais TVA et subventions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres pour le préfinancement TVA et subventions concernant la réalisation de travaux d'isolation des 2 écoles de Dauendorf et de Neubourg,

- décide de retenir l'offre la mieux disante qui s'avère être celle de la Caisse de Crédit Mutuel des Vallons,
- de souscrire, en conséquence un crédit relais de 70 000,- € (pour le préfinancement des subventions et de la TVA), aux conditions suivantes :

⇒ Montant :	70 000,- €
⇒ Taux fixe :	1,75 %
⇒ Durée :	3 ans
⇒ Intérêts arrêtés et payables :	à la fin de chaque trimestre civil
⇒ Remboursement du capital :	au fur et à mesure de la rentrée des subventions et de la TVA

- s'engage pour toute la durée des contrats, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du crédit relais ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêts.

2014 – 72 : Subvention au Collège Val de Moder

Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que la Commune a été saisie d'une demande de subvention du Collège VAL DE MODER de La Walck pour un élève habitant la commune, ayant participé à un séjour de cohésion au centre Tépacap à Bitche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer, comme dans des cas similaires, une subvention de 5 € par jour pour ce séjour ;
- la dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2014.

Délibérations rendues exécutoires
 Transmises à la Sous-préfecture le 24 octobre 2014
 Publiées le 24 octobre 2014
 Le Maire :

